

Marché public de Travaux

passé par procédure formalisée en application des articles L.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5, R.2124-2 alinéa 1 du Code de la commande publique

Travaux de Peinture dans le cadre de la rénovation et l'extension d'un bâtiment accueillant le Nouvel Hôtel de Police de Périgueux (24)

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

SGAMI33-2024-70-TX

Date et heure limites de remise des offres

Lundi 27 janvier 2025 à 12h00

Table des matières

1 – Identification de l'organisme acheteur	3
2 – Objet de la consultation	
3 – Conditions et étendue de la consultation	3
3.1 Condition de la consultation	3
3.2 Allotissement	3
3.3 Visite du site	3
3.4 Nomenclature	
3.5 Durée du marché – Délai d'exécution	4
3.6 Tranche optionnelle	4
3.7 Variantes	4
3.7.1 À l'initiative du candidat (facultative)	4
3.7.2 À l'initiative du maître d'ouvrage (obligatoire)	4
3.8 Intervenants	
3.9 Mode de règlement du marché et modalités de financement	4
3.10 Avance	
3.11 Retenue de garantie	
3.12 Prestations similaires	5
3.13 Clause d'insertion sociale	
4 – Dossier de consultation	
4-1 Composition du dossier de consultation	
4-2 Retrait du dossier	6
4-3 Questions/réponses	7
4-4 Compléments au dossier	
5 – déroulement de la procédure	7
6 – Présentation des candidatures et des offres	
6-1 Date limite de réception des offres	
6-2 Délai de validité des offres	
6-3 Présentation et contenu des candidatures	
6-4 Documents à produire pour les offres	
7 – Critères d'évaluation des offres	10
8 – Condition de dépôt des offres	
9 – Notification du marché	
10 – Renseignements complémentaires	
10 – Clause incitative pour la promotion des achats responsables dans les marchés et la vie des affaires	
11 – Médiateur - Relations Fournisseurs & Achats Responsables « RFAR »	
12 – Voies de recours	

1 – IDENTIFICATION DE L'ORGANISME ACHETEUR

Nom de l'organisme :	Maître d'ouvrage :
Ministère de l'Intérieur Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur SGAMI SUD-OUEST	Monsieur Le Secrétaire Général Adjoint du SGAMI Sud-Ouest
Adresse: 89, Cours Dupré de Saint-Maur	Code postal: 33041
<u>Ville</u> : Bordeaux Cedex	Pays : FRANCE
<u>Téléphone</u> : 05.56.99.77.79	Adresse de courrier électronique : sgami-so-marches-travaux@interieur.gouv.fr

2 – OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation est un marché de travaux relatif à des prestations de peinture dans le cadre de la rénovation énergétique et d'extension d'un bâtiment destiné à accueillir le nouvel hôtel de police de Périgueux.

Cette opération fait suite à la décision du Ministère de l'Intérieur de reloger l'Hôtel de Police en rénovant un bâtiment tertiaire qui sera complété par la construction d'un bâtiment neuf. Les accès ainsi que les espaces extérieurs seront aussi réaménagés.

Lieux d'exécution des prestations :

Nouvel hôtel de police de Périgueux

1 boulevard Lakanal 24 000 PÉRIGUEUX

<u>La description des travaux et les spécifications techniques sont indiquées dans les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes joints au présent dossier de consultation des entreprises (DCE).</u>

3 - CONDITIONS ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION

3.1 Condition de la consultation

Cette consultation est lancée selon une procédure formalisée d'Appel d'Offre Ouvert (AOO), en application des articles L.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5, R.2124-2 alinéa 1 du Code de la commande publique

3.2 Allotissement

Conformément aux dispositions de l'article L.2113-11-2 du Code de la commande publique, le présent marché n'est pas alloti.

3.3 Visite du site

La visite du site est obligatoire. Elle conditionne le dépôt d'une offre.

Elle fera impérativement l'objet d'une demande de rendez-vous (72h avant) auprès de :

Nom/prénom : Madame LE HELLAY Cécile

Mails : <u>cecile.le-hellay@interieur.gouv.fr</u>

N° de téléphone : 05 56 99 72 35 – 06 83 67 08 50

Aucune réponse aux questions techniques ou administratives ne sera fournie lors des visites. Ces dernières devront être transmises suivant les dispositions de l'article 4.2 du présent règlement de consultation.

Dès la prise de rendez-vous, les candidats devront au préalable informer des noms, prénoms, date de naissance et lieux de naissance du personnel qui effectuera la visite.

Cette visite n'est pas un audit et ne pourra en aucun cas être rémunérée.

En cas de force majeure, l'administration se réserve le droit de déplacer les dates de visite.

3.4 Nomenclature

Classification CPV – Principal	Intitulé	
45442100-8	Travaux de peinture	

3.5 Durée du marché – Délai d'exécution

La durée du marché débute à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de démarrage des travaux notifié à l'entreprise, et court jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement (GPA).

Le délai d'exécution du marché est de 5 mois, incluant une période de préparation (1 semaine)

La date prévisionnelle de début d'exécution est mars 2025.

Cette date est indicative et n'a pas de valeur contractuelle.

3.6 Tranche optionnelle

Sans objet

3.7 Variantes

3.7.1 À l'initiative du candidat (facultative)

Ce type de variante n'est pas autorisé dans ce marché.

3.7.2 À l'initiative du maître d'ouvrage (obligatoire)

Ce type de variante n'est pas demandé dans ce marché.

3.8 Intervenants

Les différents intervenants sont indiqués à l'article 1.8 du CCAP.

3.9 Mode de règlement du marché et modalités de financement

Budget de l'ETAT - L'unité monétaire est l'EURO. Marché à prix révisable.

Les règlements interviendront par virement administratif dans un délai maximum de 30 jours à réception de la demande de paiement avec virement sur le compte figurant sur l'acte d'engagement.

3.10 Avance

Une avance de 20 % est consentie selon les conditions d'application prévues aux articles R.2191 3 à R.2191-10 du Code de la commande publique, y compris pour les lots où elle n'est pas obligatoire.

L'article R.2191-8 du Code de la commande publique dispose que l'acheteur peut prévoir une avance au-delà de 30 %.

Au titre du présent marché, l'avance sera portée à 30 % si le titulaire du marché est une petite ou moyenne entreprise (Entreprise employant moins de 250 salariés, réalisant soit un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros, soit un total de bilan inférieur à 43 millions d'euros).

Le titulaire ou son sous-traitant peut refuser le versement de l'avance.

Dans le cas contraire, cette dernière est versée dans les 30 jours suivants la date de notification de l'OS de démarrage des prestations.

Si la déclaration de sous-traitance intervient après le dépôt de l'offre, le versement de l'avance au soustraitant interviendra dans un délai de 30 jours après la notification de la déclaration de sous-traitance.

Conformément à l'article R.2191-11 du Code de la commande publique, le remboursement de l'avance est échelonné en tenant compte du montant de l'avance accordée et des sommes restant dues au titulaire. Ce remboursement s'impute par précompte sur les sommes dues au titulaire et débute pour les avances inférieures ou égales à 30 % du montant toutes taxes comprises du marché, quand le montant des prestations exécutées atteint 65 % du montant toutes taxes comprises du marché.

En cas de résiliation du marché, le titulaire a trente (30) jours à compter de la notification de la décision de résiliation pour restituer l'avance versée.

L'avance n'est pas affectée par la mise en œuvre d'une clause de variation de prix. Une avance peut être versée, sur leur demande, aux sous-traitants admis au paiement direct dans les mêmes conditions que pour le titulaire.

3.11 Retenue de garantie

Une retenue de garantie de 5 % sera appliquée sur chaque acompte, la taxe à la valeur ajoutée à la date de signature du marché étant incluse. Elle couvrira les réserves formulées à la réception des travaux ainsi que celles qui le seraient pendant le délai de garantie.

La retenue de garantie appliquée sera de 3 % si le titulaire du marché est une PME.

La retenue de garantie pourra être remplacée par une garantie bancaire à première demande au gré du titulaire.

La retenue de garantie sera remboursée ou la garantie à première demande sera libérée au plus tard un mois après l'expiration du délai de garantie.

3.12 Prestations similaires

En application des dispositions de l'article R.2122-7 du Code de la commande publique, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de confier au titulaire la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent contrat. À cet effet, une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence pourra être engagée.

3.13 Clause d'insertion sociale

Ce marché est soumis à une clause sociale d'insertion professionnelle qui est détaillée dans le CCAP.

Il est demandé aux candidats de présenter dans leur offre un engagement ferme de réaliser la clause sociale, en fournissant l'annexe à l'AE « engagement d'heures d'insertion » tamponnée datée et signée.

Une offre qui ne présente pas des heures d'insertion professionnelle sera déclarée irrégulière.

4 - DOSSIER DE CONSULTATION

4-1 Composition du dossier de consultation

Le présent dossier de consultation est constitué des documents suivants :

- 1 Règlement de Consultation (RC);
- 1 Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP);
- 1Acte d'Engagement (AE);
- 1 Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF);
- 1 engagement de confidentialité
- 1 cadre de mémoire technique
- 1 modèle de DC1
- 1 modèle de DC2
- 1 modèle d'ATTRI2 (déclaration d'un sous-traitant au moment du dépôt de l'offre)
- 1 cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Dossier de Pièces techniques comportant notamment les plans, études et diagnostiques

ATTENTION :- Le dossier de Pièces techniques sera remis aux candidats via PLACE en échange de l'engagement de confidentialité qui devra être transmis par les candidats au format PDF, complété, daté, signé et tamponné, conformément aux modalités prévues à l'article 4.3 du présent règlement de consultation.

4-2 Retrait du dossier

Le dossier de consultation est retiré de manière dématérialisée :

à l'adresse https://www.marches-publics.gouv.fr/ (recherche rapide: n° de la consultation: SGAMI33-2024-70-TX)

par le lien direct suivant :

https://www.marches-publics.gouv.fr/?

page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2682399&orgAcronyme=g6l

En cas de difficulté technique de téléchargement, il peut également être remis gratuitement sur demande adressée par courriel à ; sgami-so-marches-travaux@interieur.gouv.fr ou par téléphone au 05.56.99.77.79

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la Plateforme de dématérialisations lors du déroulement de la présente consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, ou en cas de suppression de ladite adresse électronique ou en cas de téléchargement anonyme.

Les candidats sont informés que le maître d'ouvrage utilise son profil d'acheteur via la Plateforme des Achats de l'État pour communiquer par écrit avec les candidats (envoi des réponses aux questions, informations sur les éventuelles modifications du DCE, éventuelles demandes de complément des candidatures, etc.)

Des courriels contenant un lien de téléchargement permettant à chaque candidat d'accuser réception et d'accéder au contenu de ces messages seront donc adressés aux candidats en provenant de l'adresse de messagerie suivante : nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr

Les candidats sont donc invités à :

- -S'assurer que la configuration de leur boîte de messagerie permet de recevoir ce type de message;
- -Vérifier que ces courriels ne figurent pas dans le dossier « indésirable » ou « spam » ;
- -Accuser réception de chacun de ces envois en cliquant le lien de téléchargement contenu dans le courriel.

4-3 Questions/réponses

Le candidat peut poser des questions sur la consultation uniquement via la Plate-Forme des Achats de l'Etat, via l'onglet 2 « Question »

à l'adresse https://www.marches-publics.gouv.fr/ (recherche rapide: n° de la consultation: SGAMI33-2024-70-TX)

par le lien direct suivant :

https://www.marches-publics.gouv.fr/?

page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2682399&orgAcronyme=g6l

Les questions peuvent être posées jusqu'à 5 jours avant la date limite de remise de la candidature. Au-delà, elles ne seront plus prises en compte.

L'administration répondra jusqu'à 3 jours avant la date limite de remise des offres aux questions posées dans les délais.

4-4 Compléments au dossier

L'administration se réserve le droit d'apporter, au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier : un avis rectificatif sera alors publié via la Plate-Forme des Achats de l'État (PLACE). Les candidats devront alors répondre au marché en tenant compte des corrections apportées, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si en cours de procédure, le délai de remise des candidatures est prorogé, les dispositions précédentes sont applicables en fonction de la nouvelle date limite de dépôt des plis.

5 - DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE

Étant un appel d'offre ouvert il n'y aura pas de négociations.

L'offre économiquement et techniquement la plus avantageuse sera retenue.

6 – PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Pour une meilleure analyse de votre dossier nous vous demandons de bien vouloir dissocier les documents relatifs à votre candidature de ceux de votre offre.

<u>Les candidats devront obligatoirement utiliser les trames des documents du DCE (AE, DPGF, CADRE DE MEMOIRE TECHNIQUE) pour répondre à la présente consultation</u>

6-1 Date limite de réception des offres

Les offres doivent parvenir via la plateforme au plus tard aux dates et heures indiquées en page 1 du présent document.

6-2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de <u>6 mois</u> à compter de la date limite de réception des offres ou dans le cas d'une offre négociée, à compter de la date figurant sur l'acte d'engagement de l'offre négociée le cas échéant.

6-3 Présentation et contenu des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, le Maître d'ouvrage qui constate que des pièces dont la production étaient réclamées sont absentes ou incomplètes peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

En application de l'article R.2142-25 du Code de la commande publique, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières d'un groupement est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des compétences techniques requises pour l'exécution du marché.

Documents à produire pour la candidature

En application des articles R.2143-3, R.2143-4 du Code de la commande publique les candidats doivent fournir les documents relatifs à leur candidature et à leur offre, rédigés en langue française, ou accompagnés d'une traduction en français.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Engagement : le candidat produit les pouvoirs des personnes habilitées à l'engager juridiquement (en cas de groupement : les lettres d'habilitation de chacun des membres du groupement, autorisant le mandataire à engager le groupement) ;
- Redressement judiciaire : le candidat produit une attestation sur l'honneur indiquant que la société n'est pas en situation de redressement judiciaire ou, le cas échéant, la copie du jugement de redressement judiciaire.
- Attestations d'assurances : les attestations d'assurance de l'année en cours des candidats en lien avec les missions qu'il exécutera
 - Attestation d'assurance responsabilité civile et décennale en cours de validité;
- Attestation fiscale de moins de 3 mois et Attestation sociale de moins de 6 mois
- RIB
- Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pré-remplis disponibles dans le dossier d'appel à candidature (ou accessible sur le site : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).
 - DC1: Lettre de candidature pour le candidat unique ou l'ensemble du groupement : l'imprimé DC1 fera apparaître les différents membres du groupement avec l'indication du mandataire et la forme du groupement et comportera également l'ensemble des attestations sur l'honneur obligatoire. Le formulaire DC1 devra être complété.
 - DC2: Lettre de candidature pour le candidat unique ou pour chaque membre du groupement : le DC2 devra comporter le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires propres aux réalisations sur les 3 dernières années. Les entreprises nouvellement créées, qui ne sont pas en mesure de fournir les informations sur les 3 dernières années, ne seront pas évincées sur ce simple fait. En cas d'incapacité à fournir les déclarations relatives aux chiffres d'affaires, le candidat produira une déclaration appropriée de banques.

Dans le cas d'un groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire.

- Dans le cas d'un groupement, fournir la convention de groupement,
- L'engagement de confidentialité dûment complétée, datée et signée au format PDF.
- Attestation de visite remise par le technicien lors de la visite.

Pour les capacités techniques, l'entreprise devra présenter les qualifications techniques et professionnelles dont elle dispose :

Qualifications requises ou équivalentes :
 QUALIBAT 6111 – Peinture et Ravalement (Technicité courante)

EΤ

Références de moins de 3 ans dans le domaine <u>avec attestation du Maître d'Ouvrage</u>.

Nota : l'absence de référence relative à des missions de même nature n'est pas un motif en soi d'élimination de la candidature. Dans cette hypothèse, il appartient cependant au candidat d'apporter la preuve de sa capacité par tout autre moyen à sa disposition.

Conformément à l'article R.2143-13 du Code de la commande publique, les candidats sont informés qu'ils ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements demandés que le maître d'ouvrage peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, si les conditions suivantes sont réunies :

- Le candidat doit indiquer, dans le dossier de candidature, la liste des documents qui peuvent être obtenus par ce biais et les modalités de consultation de ce système et/ou d'accès à cet espace ;
- L'accès à ces documents est gratuit.

6-4 Documents à produire pour les offres

Les offres sont entièrement rédigées en langue française.

Les candidats devront produire un dossier complet sur la base duquel ils seront jugés et comprenant (au format PDF en priorité) :

- L'acte d'engagement et son annexe financière (DPGF, Annexe n°1 à l'AE) dûment complétés, tamponnés, datés et signés au format PDF.
- Le titulaire doit désigner dans les pièces de son offre, une ou plusieurs personnes physiques ayant qualité pour le représenter vis-à-vis de la personne publique pour l'exécution du marché.
- L'annexe n°2 à l'Acte d'engagement relative à la clause d'Insertion Sociale
- Le cadre de réponse technique doit être complété conformément aux modalités qui y sont précisées, ne dépassant pas 2 feuilles recto/verso pages A4 (hors fiches produits), soit 4 pages, et détaillant :
- → Les moyens techniques mis en place pour la bonne réalisation des études et des travaux Identification des matériels et matériaux mis en œuvre, méthodologie d'intervention, mesures d'organisation mis en place, bonne appréciation des attentes du maître d'ouvrage.
- → Les moyens humains sous forme d'un organigramme nominatif indiquant l'équipe encadrante, le chef d'équipe et l'équipe. Il devra également présenter les CV de tous les intervenants, leurs références professionnelles et leur qualification.

Le candidat devra également indiquer quels sont les moyens envisagés en cas de besoin pour renforcer l'équipe mise en place.

→ Le planning de l'opération

Le candidat devra fournir :

- Le planning accepté sans annotation.
- et un planning d'intervention en y affectant les moyens humains pour chacune des tâches. (Mesures prises pour la sécurité des intervenants et des abords du chantier, identification des parcours chantier)

7 - CRITÈRES D'ÉVALUATION DES OFFRES

En application de l'article R.2152-1 du Code de la commande publique, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'autoriser les soumissionnaires à régulariser leur offre si celle-ci est :

- Irrégulière
- Inacceptable (à l'exception des offres anormalement basses)

Dans le cas d'une suspicion d'offre anormalement basse, en application de l'article 2152-3, le soumissionnaire devra justifier son prix ou les coûts proposés dans son offre y compris pour la part du marché qu'il envisage de sous-traiter.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement, selon les critères pondérés suivants :

Critères	Critères Pondération et Support d'a		ation et Support d'analyse	
1 – Prix	La méthode de calcul : utilisée pour la notation du critère prix des prestations est la suivante : Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante/Montant de l'offre à noter) x Base de notation (60)		60	L'acte d'engagement et son annexe : la DPGF
2 - Critères		30	Mémoire technique,	
techniques	Sous critère 2 : moyens humains dédiés à l'opérations	15	30	Fiches techniques
3- Planning de l'opération		10 Plannings remis dans le Mémoire technique		
TOTAL			100	

8 - CONDITION DE DÉPÔT DES OFFRES

Le dépôt des offres dématérialisées s'effectue sur le site de la Plate-Forme des Achats de l'Etat, via l'onglet 3 : « Dépôt ».

à l'adresse https://www.marches-publics.gouv.fr/ (recherche rapide: n° de la consultation: SGAMI33-2024-70-TX)

par le lien direct suivant :

https://www.marches-publics.gouv.fr/?

page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2682399&orgAcronyme=g6l

Les offres reçues hors délai seront éliminées conformément à l'article R2151-5 du code de la commande publique.

Il appartient donc aux entreprises de prendre leurs dispositions pour anticiper une <u>éventuelle difficulté technique</u>.

Le soumissionnaire devra se référer aux « Conditions générales d'utilisation » et « Pré requis techniques », disponibles au bas de la page d'accueil, pour toute action sur ledit site.

Un guide d'utilisation y est également disponible sous la rubrique « Aide » afin de faciliter le maniement de la plate-forme. Ces documents décrivant l'utilisation du site font partie intégrante du règlement de consultation.

Un message indique au soumissionnaire que l'opération de dépôt de la réponse a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique précisant la date et l'heure de réception. L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie au soumissionnaire que sa réponse n'est pas parvenue à l'administration.

Conformément à l'article R2151-6 du Code de la Commande Publique, le soumissionnaire transmet son offre en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres.

Format des fichiers:

Le soumissionnaire est invité à :

- Utiliser les formats « doc. », « xls. », « pdf. », « ods. » et « odt. »;
- Ne pas utiliser certains formats, notamment les « exe »;
- Ne pas utiliser certains outils, notamment ceux comprenant des macros.

Des logiciels compatibles sont téléchargeables sur la plate-forme sous la rubrique « Outils informatiques » de l'onglet « Aide ».

Dans le cas d'un fichier incompatible avec les logiciels de l'administration, la personne publique se réserve le droit de demander au soumissionnaire l'envoi du document par tout moyen à sa convenance dans un délai de 48 heures suivant la demande de la personne publique.

9 - NOTIFICATION DU MARCHÉ

Une copie de l'acte d'engagement seul, signé par le pouvoir adjudicateur, sera notifiée au titulaire du marché via PLACE.

Les éventuelles modifications introduites dans le cadre d'une mise au point du marché avant notification feront l'objet d'une annexe à l'acte d'engagement avant envoi.

La date de notification est la date de réception par le titulaire de l'acte d'engagement.

L'ensemble des pièces constitutives du marché est conservé par le Maître d'ouvrage en un original qui seul fait foi.

10 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour tous renseignements d'ordre administratif contacter :

SGAMI Sud-Ouest Direction de l'Administration Générale des Finances Bureau de la commande publique

Téléphone : 05.56.99.77.79

Mail: sgami-so-marches-travaux@interieur.gouv.fr

10 – CLAUSE INCITATIVE POUR LA PROMOTION DES ACHATS RESPONSABLES DANS LES MARCHÉS ET LA VIE DES AFFAIRES.

« Certification achats responsables »

Dans le cadre de l'amélioration de la démarche RSE entreprise par le titulaire, il est précisé que le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer est détenteur du label « relation fournisseurs achats responsables » (RFAR) adossé à la norme ISO 20400/2017 « Achats Responsables » – lignes directrices délivré par la médiation des entreprises et le Conseil National des Achats (CNA).

Afin d'harmoniser les bonnes pratiques établies entre tous les fournisseurs et sous-traitants intervenant dans ses marchés publiés, le représentant du maître d'ouvrage invite l'ensemble des titulaires desdits marchés à se conformer à la norme ISO 20400/2017, aux exigences de la charte « Relations Fournisseurs Responsable » (RFAR) et au label RFAR et/ou toute norme ou tout label équivalent accessibles et téléchargeables sur le lien suivant :

https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises/label-relations-fournisseurs-et-achats-responsables)

Le titulaire s'engage à informer le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer de toute démarche entreprise en la matière, et notamment la signature de « la charte RFR », puis le dépôt d'un dossier de candidature au label susmentionné et de l'éventuelle obtention de ce label, ainsi que des mesures prises pour intégrer les recommandations de la norme ISO 20400/2017 dans ses processus internes.

La Médiation des entreprises – en association avec le Conseil National des Achats (CNA) – vous accompagnera dans cette démarche. Pour toute information : https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises

11 – MÉDIATEUR - RELATIONS FOURNISSEURS & ACHATS RESPONSABLES « RFAR »

Le présent marché est conclu et est exécuté de bonne foi par les parties qui s'engagent à examiner ensemble, dans le plus grand esprit de concertation, tout différend qui pourrait survenir relatif à son existence, son interprétation ou à son exécution.

En cas d'échec des négociations directes alors engagées entre les parties, et avant toute saisine de la juridiction compétente, celles-ci ont la possibilité de saisir le médiateur interne « Relations fournisseurs » du ministère de l'Intérieur à l'adresse suivante : <u>mediateurfournisseur@interieur.gouv.fr</u> ou par courrier recommandé avec avis de réception à M. le Médiateur interne « Relations fournisseurs » du Ministère de l'Intérieur, Place Beauvau, 75800 Paris Cedex 08.

Dans l'hypothèse où, à l'issue d'un délai de 3 (trois) mois, le différend n'aurait pas trouvé de solution acceptable pour les deux parties, il appartiendra à la plus diligente d'entre elles, si elle s'y croit fondée, de saisir la juridiction compétente du litige en cause.

Les échanges intervenus entre les parties en application de la présente clause de médiation doivent rester confidentiels.

12 - VOIES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bordeaux 9 rue Tastet CS 21490 33063 BORDEAUX CEDEX

tél.: 05-56-99-38-00 - télécopie: 05-56-24-39-03

Mail: greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de l'exécution du marché publié, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable (CCIRA)de Bordeaux DREETS Nouvelle Aquitaine Pôle C Cité Administrative 2, rue Jules Ferry 33090 BORDEAUX Cedex

Contact : Stéphanie MARCON- Secrétariat du CCIRA de Bordeaux

Tél.: 05 54 68 99 56 / 07 61 17 74 12

Courriel: dreets-na.polec@dreets.gouv.fr (merci de préciser CCIRA de Bordeaux en objet)

Information sur les recours :

- Référé précontractuel : le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un référé précontractuel contre la présente procédure de passation, devant le président du tribunal administratif, avant la signature du marché public ;
- Référé contractuel : délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution ou dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée ;
- Recours pour excès de pouvoir : délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet ;
- Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé : deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité du contrat appropriées.